



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	7
• Présents	5
• Votants	5
• Absents	2
• Exclus	1

Date de convocation : lundi 31 mai 2021.

Date d'affichage : lundi 14 juin 2021.

Le sept juin deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

Absente non-excusee : Madame Andréa ROUME.

Procuration : Monsieur Michel TRONCHE a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Délibération N°10/2021 CHOIX ENTREPRISE DE FAUCHAGE 2021

Le Conseil municipal après avoir étudié le devis APPROUVE à l'unanimité de confier les travaux de fauchage des bords de route à l'entrepreneur POIROT Sébastien de Montmotier.
La tarif horaire 2020 est de 52 €/heure.

Il est précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

JEAN PIERRE POIROT
2021.06.14 17:16:38 +0200
Ref:20210614_165402_2-1-O
Signature numérique
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le
Publié ou notifié le 14 juin 2021.